



## Problèmes avec urssaf et huissiers

Par **perrais ascenci**, le **23/02/2017** à **18:31**

bonjour, j'ai reçu un avis de signification d'un huissier qui me dit être passé le 11.01 commerce fermé et mis un papier dans boîte aux lettres. rien vu., quest-ce que je peux faire pour prouver ma bonne foi? donc ce 23 février je reçois cet avis appelé commandement aux fins de saisie vente ? je voulais faire opposition mais ce serait trop tard car ils disent m'avoir prévenu le 11.01 dernier - d'autre part je suis sûre que je ne leur dois aucune des cotisations qu'ils me réclament je pense que c'est du aux imputations fantaisistes des paiements que nous envoyons. je pense leur devoir quelques majo pour 1 jour de retard parfois mais en aucun cas une cotisation.

demain je vais allé à l'étude chercher le dossier complet, si je leur verse exemple 100 euros est-ce que je relance la procédure pour avoir la possibilité de faire opposition auprès des tribunaux ? car je dois rencontrer l'urssaf depuis décembre mais délais rdv.